

Echos du COMITE D'ENTREPRISE du 21 octobre 2010

- Certification Professionnelle :

Rappel : une nouvelle contrainte réglementaire existe. Pour qu'un salarié du réseau commercial puisse informer, conseiller ou vendre aux clients, il devra avoir obtenu une Certification Professionnelle validée par un examen réalisé sous forme de QCM. Cette obligation ne concernera que les salariés prenant en charge une fonction commerciale à partir du 1^{er} juillet 2010.

Nous avons posé plusieurs questions en juillet, lors de la présentation de ce projet. *Que se passera-t-il pour les salariés subissant un échec à cet examen ? Comment les salariés en CDD au commercial pourront-ils exercer leur fonction ?...*

Sur ce dernier point, la Direction a été claire. **Les CDD ne doivent pas être en position de conseiller ou de vendre, hormis des produits très basiques** (du type livret A) dont nous avons demandé une liste exhaustive.

D'autres activités devraient leur être confiées (Back Office...), ce qui laisse supposer une modification de l'organisation des agences.

En termes de rémunération, les CDD CELDA et CRC étaient payés jusqu'à présent avec la RAM de T3 à partir du 6^{ème} Mois. Dorénavant ce « privilège » est terminé : les CDD seront payés sur la RAM de T2 (1170 € nets par mois !). **Ce recul social est INADMISSIBLE !**



Les élus CFDT ont officiellement interpellé la Direction en demandant que la rémunération T3 soit maintenue pour les CDD (différence 200 € nets/mois).

Une solution est simple pour solutionner la contrainte de la (non) certification des CDD et le problème de rémunération qui en découle : transformer enfin les (trop nombreux) CDD en CDI ! **C'est une demande de la CFDT.**

- Projet d'accord sur les modalités d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle des collaborateurs des fonctions supports vers le réseau

Une prochaine réunion de négociations est prévue le 9 novembre. Pour la Direction, ce devrait être une

réunion conclusive. Il reste encore des points importants à trancher qui vont faire l'objet de débats.

Les nouveaux arrivants auront-ils des objectifs pendant le temps de leur adaptation ?

Leurs classifications actuelles seront-elles maintenues ? Leurs mentors (tuteurs) auront-ils une adaptation de leurs objectifs ? etc.

Les formations devraient démarrer dès novembre pour la quinzaine de salariés déjà mutés, ce qui devrait permettre de rôder et d'adapter les formations si nécessaire.

La CFDT maintient sa revendication d'une prime exceptionnelle pour l'ensemble des collaborateurs de la CELDA, sachant que les résultats de la CELDA sont bons, et qu'il est légitime que le fruit de cette embellie profite à tous, sachant que l'enveloppe budgétée pour la part variable versée en 2010 est bien loin d'avoir été utilisée en totalité, et, surtout, que ce projet doit avoir l'adhésion de tous les collaborateurs pour réussir pleinement :

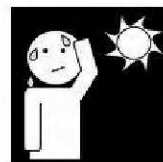
en 1^{er} lieu naturellement, des salariés directement concernés, mais aussi du personnel du réseau commercial qui va les accueillir, et du personnel du Siège qui aura à assumer d'une manière ou d'une autre une activité plus importante.

Pour que les élus du Comité puissent rendre un avis motivé sur ce projet, nous avons rappelé à la Direction notre demande de compléments d'informations : communication du rapport EXTON, des Benchmarks Groupe (cités à de multiples reprises), de la démarche et des décisions prises par activité Direction par Direction, etc.

- Avis rendus (extraits) :

- Sur la relocalisation de l'agence de St Germain Lespinasse

L'avis est défavorable pour des raisons de sécurité mises en avant par le CHSCT. Néanmoins, nous nous félicitons que, suite aux interventions des élus, la Direction soit revenue sur sa décision de ne pas mettre de climatisation dans cette agence, ce qui aurait créé un précédent regrettable, surtout en période de discussions sur les conditions de travail. .../...



- sur le projet de fermeture de l'agence Montélimar Grangeneuve

Avis défavorable à l'unanimité :

Les élus soulignent que le contexte difficile de cette agence ne provient en aucun cas de la clientèle mais uniquement de l'environnement extérieur.

Ils observent que la situation de cette agence est délicate puisque les salariés peuvent se trouver et se sont trouvés en phase directe avec des comportements ou un climat violents, des agressions ou vivre des situations d'angoisse pour se rendre au travail.

Ils soulignent que délocaliser l'agence à proximité semble la solution la plus pertinente car elle permet de concilier la sécurité des collaborateurs, le fonctionnement de l'agence et la conservation d'un ancrage sur ce secteur, sans trop s'en éloigner.

Les élus s'interrogent sur la nécessaire concertation et information préalable (au vu de l'expérience Annonay Zodiaque) avec les administrateurs de la Société Locale d'Epargne, les élus locaux concernés et se demandent si ces démarches de concertation et d'information ont été faites et quel est leur résultat.

- sur le Plan de Formation 2009 exécuté :

Avis défavorable à l'unanimité :

(...) Les élus rappellent qu'un avis défavorable avait été remis lors de la présentation des orientations et du prévisionnel 2009. Il est utile de rappeler à cette étape la demande, formulée à l'époque, de réorientation complète du PLAN pour prendre en considération :

- La crise financière et ses incidences commerciales sur nos clients,

- Réorienter la formation sur nos clients historiques pour la BDR,
- Développer le marché des Professionnels,
- Abandonner les approches individualistes et favoriser les démarches collectives,
- Limiter les formations en e-Learning. (...)

La seule mobilisation autour du livret A, le décalage de certaines formations pour non livraison de modules par la CNCE ne peut expliquer ce manque. La commission estime que la Direction ne fait pas preuve de réactivité pour atteindre un objectif formatif complet. **C'est ainsi que :**

- L'abandon des formations à forte valeur de technicité produit au profit des techniques de vente pose problème en termes d'évolution des compétences et de mise en œuvre de la conformité,
- L'abandon des formations liées au management nous conduit à penser que la demande, maintes fois répétée, d'amélioration des conditions de management, n'est pas une priorité de l'entreprise,
- Le e-Learning prend une place trop importante (7% du réalisé),
- Le DIF n'est pas utilisé. La Direction ne fait pas preuve d'un grand engouement à dynamiser ces formations. A ce titre, les élus, en commission, ont fait une proposition concrète via un organisme de formation qui s'appelle «2 easy». Ils sont dans l'attente d'une réponse. Par ailleurs, sur cette question, ils estiment que la Direction pourrait étoffer son panel de formations.

Les élus sont étonnés du montant de 102.000 euros concernant les coûts des dépenses avec convention en parcours de management, qui représentent 32,18% de ce poste.

Les élus CFDT au Comité d'Entreprise : Marc TIBI, Alain FARGEAS, Sophie LUMMERT - RSCE Gilles RULLIERE.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Des choix, des actes



CFDT CELDA

Les Organisations Syndicales se présentent à vous en tant que forces indépendantes, combatives, constructives et soucieuses avant tout de défendre l'intérêt de l'ensemble du Personnel. *Normal, quoi de plus élémentaire !*

Mais dans la pratique, que deviennent ces bonnes résolutions ? C'est bien sûr à vous salariés d'en juger, **si vous avez tous les éléments en votre possession, notamment en matière juridique.**

Pour nous, mettre en accord paroles et actes est la seule ligne de conduite, en toutes circonstances.

La CFDT CELDA informe très régulièrement le personnel au travers de tracts et de comptes rendus du Comité d'Entreprise. C'est d'ailleurs l'une des missions d'une Organisation Syndicale.

La (re)lecture des tracts du passé et du présent est toujours instructive.

Ils témoignent de notre engagement constant, ils démontrent que nous tenons un seul et unique langage devant les salariés et devant la Direction. Enfin et surtout, avec le recul du temps, ils montrent que la CFDT ne s'est jamais fait « mener en bateau » par la Direction.

Alors, ne vous trompez pas de bulletin, votez et faites voter CFDT.

Etre élu CFDT, c'est savoir agir sans s'agiter !

St Etienne le 25 octobre 2010